

Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Réunions de concertation

De nouvelles dates sont programmées

Pour rappel, la Communauté Urbaine d'Alençon est dotée d'un règlement local de publicité portant sur une partie du territoire communautaire. Ce règlement constitue un document stratégique et opérationnel qui permet une adaptation de la réglementation nationale définie par le code de l'environnement applicable à l'affichage extérieur, c'est-à-dire aux dispositifs de publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. L'objectif majeur est de préserver les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les nuisances visuelles et de réduire les consommations énergétiques.



Ce règlement nécessite une adaptation et une harmonisation aux spécificités et enjeux locaux. La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a donc décidé de l'élaboration d'un document définissant les règles à appliquer sur son territoire.

Ainsi, le projet sera présenté et soumis lors de deux réunions de concertation ouvertes à tous. En raison des directives liées au contexte sanitaire, ces réunions prévues initialement les jeudis 8 et 29 avril 2021 sont reportées en mai, les :

- **mardi 4 mai de 17 h 30 à 18 h 30** : présentation des orientations et du projet de règlement
- **lundi 10 mai de 17 h 30 à 18 h 30** : débat et échanges sur le projet de règlement

En raison du contexte sanitaire, la participation à cette concertation est conditionnée à une inscription à l'adresse : PlanificationetProspective@ville-alencon.fr

La participation à ces deux réunions est proposée soit en présentiel (nombre de personne limité), soit en visioconférence. Le lieu et le lien de connexion seront fournis après inscription.

Plus d'infos sur le RLPi : www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/urbanisme/reglement-local-de-publicite